



D.2024.12.11.4.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.5 - Convention n°2024-1058 d'occupation du domaine public dans le cadre du déploiement d'une installation photovoltaïque en ombrière sur le parc relais du site de l'Oncopole avec la société SUNOPEE

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Par délibération du Comité syndical en date du 08 juin 2022, Tisséo Collectivités a acté le principe d'une consultation dont l'objectif est de recenser les intentions de tout opérateur intéressé par le déploiement et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur l'emprise du parc relais du site d'Oncopole-Lise Enjalbert, propriété de Tisséo Collectivités.

Par délibération n° 2022.06.08.6.7 les élus du comité syndical ont adopté la feuille de route Pôles d'Echanges Multimodaux et Parcs Relais 2026-2030, affichant la volonté de s'inscrire dans la transition énergétique du territoire et prévoyant d'améliorer le volet énergétique des Pôles d'Echanges Multimodaux et des Parcs Relais du réseau Tisséo.

Le P+R est situé sur l'Avenue Irène Joliot-Curie (31100 Toulouse), à côté de la station du téléphérique, sur le site de l'Oncopole. Le Parc Relais (P+R) du site Oncopole-Lise Enjalbert est ciblé pour le déploiement d'une installation photovoltaïque en ombrières sur une partie de sa surface. Ce P+R de 543 places, a été inauguré en 2022 avec la mise en service de Téléo qui relie, dans le sud de Toulouse, l'Oncopole à l'université Paul Sabatier. Avec un parc à vélos de 60 places et une aire de covoiturage, ces infrastructures font du terminus Oncopole-Lise Enjalbert un pôle d'échanges propice à l'intermodalité.

La convention d'occupation du domaine public a pour objet de définir les conditions et modalités d'occupation des emplacements situés sur ce domaine par des ombrières photovoltaïques. Cette convention est pour une durée de 30 ans.

Les objectifs de production d'énergie sont clairement identifiés avec une estimation de la puissance installée à hauteur de 1577 KWc avec une production estimée en année 1 à 1992 MWh. Il est important de souligner que sur les 1577 KWc, 500 KWc sont valorisés dans le cadre d'un projet en autoconsommation collective.

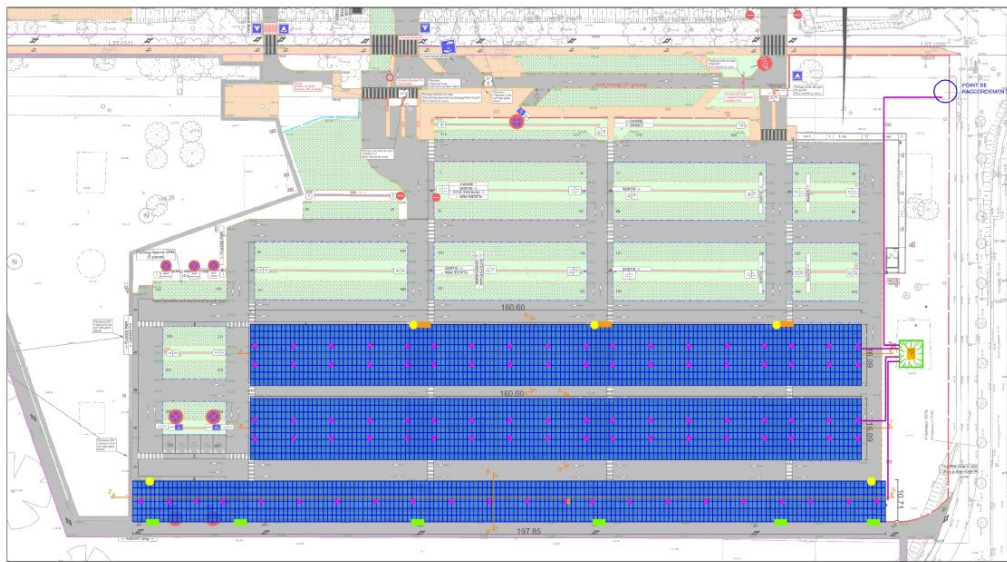
Une redevance est également mise en place avec :

- Une partie forfaitaire fixe de 18 400€/an
- Une partie proportionnelle liée à la production d'énergie allant au maximum jusqu'à 27 600€/an.
-

Il est également à noter qu'une prime d'intéressement est proposée à hauteur de 50% sur le bénéfice généré par l'opération en autoconsommation collective.

La conception, la mise en place et l'exploitation de cette centrale Photovoltaïque seront portées par la société SUNOPEE, sur un périmètre défini par cet opérateur, et qui prend en compte le végétal existant.

Elle concernera les places dessinées en bleu sur le plan ci-dessous.



La centrale recouvrira une surface de 7 000 m² environ. Elle sera composée de deux rangées d'ombrières doubles à double poteaux centrés et d'une rangée d'ombrières doubles à simples poteaux centrés.

Les places de parking sont disposées en rangées simples, séparées par des espaces végétalisés avec noue de récupération de l'eau.

L'accès du parking aux véhicules lourds sera restreint et les ombrières devront être adaptées uniquement aux véhicules légers.

Les stationnements réservés PMR pourront également être couverts par ombrières. Les conditions d'accessibilité des places PMR devront être maintenues conformément à l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la convention d'occupation du domaine public et d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'occupation du domaine public avec la société SUNOPEE pour une durée de 30 ans.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes et dépenses sont inscrites aux budgets 2024 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES